

Orléans, le 22 octobre 2021

Lancement de la stratégie de développement de la mobilité

Dans le cadre de son projet de mandat 2021-2028, le Département a pour priorité d'aménager le territoire pour améliorer la pratique cyclable. Ainsi, lors de la session des 21 et 22 octobre 2021, l'Assemblée départementale a voté le lancement d'une étude de mobilité durable. Elle permettra de disposer notamment d'un *Schéma directeur cyclable* du Loiret.

Première pierre à l'édifice, cette étude permettra de faire un état des lieux du territoire et identifier les besoins de déplacement du quotidien des Loirétains pour définir une stratégie adaptée et partagée avec les acteurs en place sur le sujet des mobilités durables.

Etablir un état des lieux de la mobilité dans le Loiret...

Une première phase de diagnostic du réseau existant permettra de définir les forces et les faiblesses du territoire, en analysant la pratique de la mobilité, en identifiant les pôles générateurs de déplacements et en déterminant les potentialités de développement (mutualisation entre collectivités, délaissés ferroviaires, repérage des discontinuités).

Les attentes des différents acteurs de la mobilité sur le territoire (EPCI, associations) seront également prises en compte, dans le cadre d'assises territoriales.

...en prenant en compte les besoins des usagers...

Cette étude reposera sur la notion de « maîtrise d'usage », prenant en compte les besoins et pratiques de l'utilisateur final dans la conception et la réalisation des futurs aménagements. Cette approche doit permettre notamment de prendre en compte les attentes des acteurs du domaine et les évolutions des pratiques.

... pour proposer des aménagements adéquats.

Une seconde phase de propositions permettra de mettre en œuvre une stratégie de développement de la mobilité, visant notamment à développer le vélo et offrir aux Loirétains de nouveaux services liés à la mobilité. Cette phase de propositions comportera également un plan d'actions et un volet financier comprenant les partenariats à mettre en place, les aides possibles et les ratios par aménagement. À titre d'exemple, dans le cadre du partenariat, les communes et EPCI pourront apporter l'assise foncière nécessaire à la réalisation des aménagements retenus.

Une stratégie partagée avec les acteurs locaux

Un Comité de pilotage sera créé par le Département pour porter cette réflexion et établir la stratégie. Ce comité associera des représentants de l'Association des maires et présidents d'intercommunalités du Loiret, mais aussi des Communautés de communes.

Cette étude, d'une durée d'environ 6 mois, démarrera début 2022, pour obtenir un premier rendu à l'été. Le coût est évalué à environ 100 000 €.

CONTACT PRESSE

Cassandre Germain

02 38 25 43 93

06 37 99 23 20

cassandre.germain@loiret.fr